

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 65

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Convention relative à l'utilisation de locaux scolaires - Collège Vincent Van Gogh à Arles.

**Direction de l'Education et des Collèges
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges
12356**

PRESENTATION

Le collège Vincent Van Gogh à Arles met, depuis plusieurs années, à la disposition de la commune d'Arles des locaux situés au sein d'un ancien bâtiment de l'internat afin d'accueillir des formations d'enseignement supérieur, dispensées par l'Université d'Aix Marseille (AMU).

Il s'agit d'un espace total de 780 m² situé sur deux étages.

Une nouvelle convention établie pour une durée de deux ans à compter de la rentrée universitaire 2016, doit être conclue entre la commune d'Arles, le collège Vincent Van Gogh à Arles et notre collectivité.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le projet de convention joint en annexe.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de Programme	10211
Libellé du Programme	Fonctionnement des collèges
N° de l'Opération	1000 399
Libellé de l'Opération	Dotation fonctionnement collèges publics
Imputation	75-221-752
N° d'A.P.	Néant
Recette	5 000€

L'article 3 de la convention prévoit que la commune d'Arles s'acquittera des charges de fonctionnement liées à l'occupation de ces locaux.

En conséquence, dans le cadre de la prise en charge directe par la collectivité des dépenses relatives à l'exploitation des installations thermiques des collèges au travers d'un marché depuis 2015 et de celles relatives à la fourniture de l'électricité par l'intermédiaire d'un groupement d'achat depuis 2016, le Département émettra un titre de recette selon les modalités énoncées dans la convention.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

